

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels



1315^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 18 janvier 1965,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Hommage à la mémoire de M. Pierre Ngendandumwe, premier ministre du Burundi, et de M. Thor Thors, représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies</i>	1
<i>Déclaration du Secrétaire général</i>	1
<i>Déclaration du Président</i>	2

Président: M. Alex QUAISON-SACKEY
(Ghana).

Hommage à la mémoire de M. Pierre Ngendandumwe, premier ministre du Burundi, et de M. Thor Thors, représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Depuis notre dernière séance, nous avons appris avec une profonde tristesse la mort tragique du Premier Ministre du Burundi. Au nom de l'Assemblée générale, j'adresse aux membres de sa famille, ainsi qu'au gouvernement et au peuple du Burundi, les condoléances sincères de tous les membres de l'Assemblée.

2. C'est également avec un grand regret et une peine profonde que nous avons appris la mort soudaine de l'ambassadeur d'Islande Thor Thors, qui fut pendant de nombreuses années le représentant permanent de son pays à l'ONU et l'un des plus fermes partisans de l'Organisation depuis sa création. Je suis, j'en suis sûr, l'interprète de tous les membres de l'Assemblée lorsque j'adresse à la famille du disparu, ainsi qu'au gouvernement et au peuple islandais, les condoléances sincères de l'Assemblée générale.

3. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire du premier ministre du Burundi et de l'ambassadeur Thor Thors.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

4. M. KJARTANSSON (Islande) [traduit de l'anglais]: La mort, qui est venue surprendre à son domicile de Washington Son Excellence l'ambassadeur Thor Thors, il y a une semaine aujourd'hui, a représenté à la vérité un coup brutal et tragique pour sa famille et une perte indicible pour ses nombreux amis, ainsi que pour son pays qu'il avait servi si fidèlement et si admirablement pendant 25 années. Il sera difficile de le remplacer dans les nombreuses fonctions qui ont été les siennes, et son souvenir restera longtemps vivant parmi nous.

5. Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de la délégation islandaise, de vous remercier et de remercier les nombreux représentants qui nous ont adressé leurs condoléances à l'occasion du décès prématuré de Son Excellence l'ambassadeur Thor Thors.

6. M. NYANGOMA (Burundi): Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire, au nom de la délégation du Burundi et en mon nom personnel, combien nous avons été touchés par les paroles de sympathie que vous venez de nous adresser à l'occasion de la mort de notre premier ministre, M. Pierre Ngendandumwe. Notre premier ministre était, je crois, un ami personnel de nombreux anciens représentants à l'Assemblée; il était également un ami de l'Organisation des Nations Unies. Pour le Burundi, il était une personnalité qui avait su non seulement faire preuve de réalisme, mais encore donner la promesse d'un grand nombre de réalisations. Il savait que le Burundi était un petit pays enfermé au sein de l'Afrique; mais il croyait que ce pays, à cause de son potentiel humain, offrait la possibilité de nombreuses et même merveilleuses réalisations. Il était de ceux qui croyaient que le monde extérieur—que ce soit le monde très proche, les voisins, ou que ce soit le monde très éloigné—pouvait lui apporter une aide de valeur, mais qu'il fallait mériter cette aide. Sans être, pourrait-on dire, orgueilleux, il était dynamique; sans être affecté, il savait être très modeste.

7. Après les paroles que vous venez de nous adresser, Monsieur le Président, je tiens à dire que la délégation du Burundi fera part de cette expression de sympathie à Sa Majesté le roi du Burundi, ainsi qu'aux membres du gouvernement que le premier ministre M. Ngendandumwe venait de former. Encore une fois, Monsieur le Président, je vous remercie.

Déclaration du Secrétaire général

8. Le **SECRETARE GENERAL** (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, étant donné les conjectures et les bruits divers touchant la situation financière de l'Organisation, je crois de mon devoir d'essayer d'exposer la situation de fait. Ce faisant, je sais bien que les problèmes qui se posent à l'Assemblée ne peuvent être abordés — et encore moins résolus — sous leur seul aspect financier. Cela dit, force est de reconnaître que les accommodements politiques et les formules de compromis, pour nécessaires qu'ils soient, ne peuvent pas tenir lieu de stabilité financière à l'Organisation.

9. L'histoire montre, il est vrai, que malgré des menaces répétées de crise, l'ONU est jusqu'à maintenant parvenue à faire face à ses obligations financières et à survivre. Il y a là un élément qui n'autorise

certainement pas des prophéties par trop pessimistes. Mais ceux qui professent que la situation et les perspectives financières de l'Organisation ne sont pas si alarmantes doivent me croire lorsque je déclare que le problème est grave et qu'il mérite que les Etats Membres s'en préoccupent et l'examinent d'urgence. Quels sont donc les faits essentiels sur lesquels se fonder pour arrêter les mesures qu'il importe de prendre sans plus attendre? A mon avis, ce sont les suivantes.

10. Premièrement, le montant total des ressources nettes de trésorerie de l'Organisation pour ce qui est du budget ordinaire, du Compte des obligations émises par l'ONU, du Compte spécial de la FUNU et du Compte ad hoc de l'ONUC est, à ce jour, de 14 600 000 dollars. Sur ce montant, 9 300 000 représentent les contributions reçues d'Etats Membres au cours des deux dernières semaines. Il reste qu'une encaisse de quelque 14 500 000 dollars ne représente guère plus que la somme nécessaire pour maintenir à leur niveau minimum, dans le monde entier, les soldes bancaires nécessaires pour faire face aux dépenses courantes actuellement autorisées.

11. Deuxièmement, les comptes montrent qu'à ce jour le montant total des contributions mises en recouvrement et restant dues s'élève à 136 millions de dollars; mais l'expérience ne nous permet pas de compter sur une rentrée de plus de 6 ou 7 millions de dollars à ce titre pendant les semaines à venir. Or, pour verser les traitements des fonctionnaires de l'Organisation et couvrir toutes les autres dépenses normales, il faut, en moyenne, décaisser chaque mois 9 millions de dollars au moins. En outre, ces chiffres ne tiennent pas compte de l'accroissement en 1965 des responsabilités de l'Organisation, notamment en ce qui concerne le développement du commerce et de l'industrie, responsabilités auxquelles tant de délégations attachent, à bon droit, une importance considérable.

12. Troisièmement, le Fonds de roulement, auquel on devrait normalement avoir recours en attendant le recouvrement des contributions, est à ce jour presque épuisé. Sur les avances faites au Fonds et qui s'élevaient à près de 40 millions de dollars, 39 700 000 dollars ont été utilisés pour l'exécution du budget. Il est indispensable, si l'on veut éviter que les opérations et services normaux ne soient gravement perturbés, que le Fonds de roulement soit rapidement alimenté comme il convient.

13. Quatrièmement, l'Organisation a, à ce jour, une dette évaluée à environ 45 millions de dollars, qui sont dus surtout à des gouvernements pour des biens et des services déjà fournis. Ce chiffre ne comprend évidemment pas les 154 800 000 dollars qui sont dus aux gouvernements au titre du principal non remboursé des obligations de l'ONU non venues à échéance. Je crois qu'il faut tenir pleinement compte de l'existence de cette dette à long terme et des conséquences, sur le budget ordinaire de l'Organisation, du remboursement par annuités de son principal et du service des intérêts lorsqu'on élabore des propositions à long terme visant à donner aux finances de l'Organisation des bases plus solides et plus satisfaisantes.

14. Toutefois, il s'agit, plus immédiatement, de faire en sorte qu'au cours des semaines et des mois à venir l'Organisation des Nations Unies soit en mesure de tenir ses engagements envers ceux qui lui ont fait confiance. Et, assurément, personne n'oserait affirmer, à la lumière des faits que j'ai exposés, que l'Organisation est actuellement en mesure de le faire.

15. Il n'entre pas dans mes intentions, en faisant maintenant cette déclaration, de chercher à persuader aucun Etat Membre de modifier, encore moins d'abandonner, toute position de principe qu'il se juge tenu d'adopter aux termes de la Charte. J'ai néanmoins la ferme conviction, comme je l'ai dit auparavant, qu'il n'est pas impossible à des hommes raisonnables de parvenir à des accommodements raisonnables, pour peu qu'ils le veuillent. Grâce à un expédient ou à un autre, l'Organisation a jusqu'à présent réussi à faire face à ses obligations et, ce faisant, à maintenir son intégrité financière. Mais l'expérience n'a que trop clairement montré que ce que j'ai qualifié précédemment de politique d'improvisation, de solutions de circonstance, d'appels à la générosité de quelques-uns plutôt qu'à la responsabilité collective de tous, ne saurait durer beaucoup plus longtemps si l'Organisation elle-même doit durer en tant qu'instrument dynamique et efficace d'action internationale. Cela aussi est ma ferme conviction.

16. J'estime avoir fait mon devoir en exposant à l'Assemblée les faits tels qu'ils sont. Je prie instamment toutes les délégations de coopérer d'urgence pour arrêter les moyens de remédier à la situation.

Déclaration du Président

17. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je suis sûr que toutes les délégations ont écouté attentivement la déclaration du Secrétaire général et ont pris note des graves difficultés financières que connaît actuellement l'Organisation. Les faits ont été exposés. Au cours des six dernières semaines, j'ai eu des échanges de vues fréquents avec presque toutes les délégations, au sein des divers groupes de l'Assemblée, et il me semble qu'il y a assentiment général sur trois points essentiels.

18. Premièrement, il importe de renforcer l'ONU tant sur le plan financier que sur le plan moral. A cette fin, il est essentiel que les Etats Membres versent des contributions volontaires, dont les plus importantes viendraient des pays très développés. Ce sera là le moyen non seulement de renforcer financièrement l'Organisation, mais aussi de restaurer son autorité morale.

19. Deuxièmement, il importe que l'Assemblée générale commence aussitôt que possible ses travaux selon les procédures normales.

20. Troisièmement, il importe de ne ménager aucun effort pour éviter un affrontement sur la question de l'Article 19. Je crois qu'il n'est pas un membre de l'Assemblée qui désire voir une situation qui obligerait à examiner la question de l'applicabilité de cet article.

21. S'il est vrai, comme je le pense, qu'il y a assentiment général sur ces trois points, je demande

instamment que des initiatives soient prises pour que l'Assemblée puisse donner à cet assentiment la forme d'une décision. Nous venons d'entrer dans l'Année de la coopération internationale, où le rôle des Nations Unies, en tant que centre où s'harmonisent les efforts des pays du monde, doit être énergique et efficace. Dans cet esprit, j'adresse un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils s'associent afin de rendre l'Organisation moralement forte, financièrement stable et politiquement efficace.

22. Je compte que la discussion générale se poursuivra jusqu'à la fin de la semaine. J'espère que les délégations qui ne se sont pas déjà fait inscrire le feront aussitôt que possible. Je pense en outre que, dès lundi 25 janvier, nous devrions procéder à l'élection des Présidents des commissions et des Vice-Présidents de l'Assemblée générale et constituer le Bureau.

La séance est levée à 15 h 50.